

Lafarge/Holcim

# Fusion mondiale, impact national

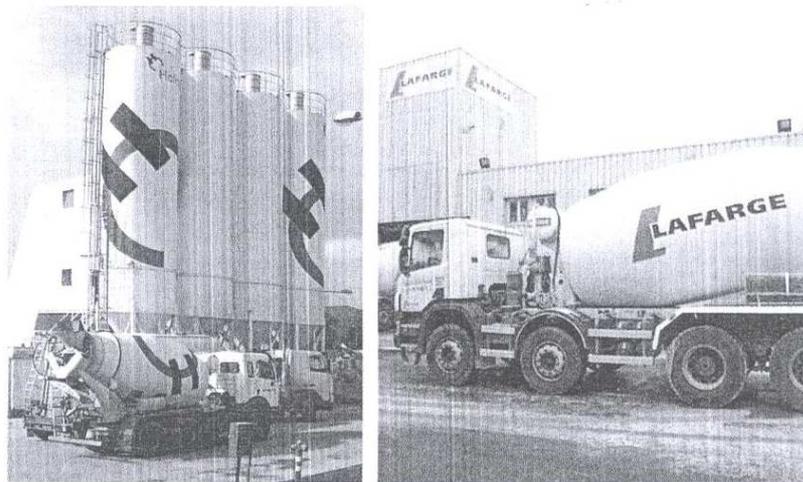
● C'est acté, les deux leaders mondiaux de la cimenterie entament un processus de fusion. Fortement présentes au Maroc, les deux filiales représentent 55% de parts de marché et 57% de l'outil de production et seront de fait en position dominante. Le conseil de la concurrence n'a pas encore été saisi à ce sujet. Décryptage des impacts d'une opération qui changera le visage du secteur.

55%

Ce sont les parts de marché additionnées des filiales marocaines de Lafarge et Holcim dans le secteur de la cimenterie au Maroc. Les deux géants mondiaux ont confirmé leur projet de fusion hier lundi à Paris, pour donner naissance à un méga-groupe: «LafargeHolcim». Un projet d'envergure internationale dont les effets seront significatifs sur le marché marocain, au-delà des deux entités en soi. En effet, en plus de rassembler 55% de parts de marché, les deux cimentiers disposent de 57% de l'outil de production dans leur activité au niveau national. Quelles seront donc les répercussions sur ce marché, qui traverse encore une période difficile, marquée par des baisses successives des ventes de ciment? Il faut dire qu'au niveau international, l'opération de fusion se déroule dans une perspective de désinvestissement, en vue d'assainir les actifs du groupe commun, tout en optimisant les coûts du financement et en mobilisant les effets de synergie, découlant notamment de la complémentarité géographique qu'affichent les deux parties en rapprochement. Pour une fois, cette logique cadre parfaitement avec les pré-requis «anti-trust» en vigueur dans plusieurs pays. Le communiqué commun des deux groupes annonce d'emblée la cession d'environ 6 milliards d'euros d'actifs, principalement en Europe.

## Position dominante

Au Maroc, le futur groupe bénéficiera de fait d'une position dominante, la jurisprudence estimant à 40% le seuil de parts dans un marché donné à partir duquel la position d'un opérateur est dominante. Encore faut-il préciser la différence entre la position dominante en soi, qui est parfaitement légale, et l'abus de cette position qui lui est proscrit



● Pour le secteur au Maroc, cette annonce ne manquera pas de chambouler les chantiers en cours chez les différents opérateurs.

par les lois en vigueur, notamment la loi sur «la liberté des prix et la concurrence». «Nous n'avons pas été saisis pour cette opération. Ce n'est d'ailleurs pas encore un pré-requis, sauf dans le cas où le chef de gouvernement le juge nécessaire. Mais globalement, la concentration dans un secteur est une chose normale en soi, à condition qu'elle se fasse dans le respect des bonnes règles concurrentielles», déclare aux ÉCO Abdelali Benamour, président du Conseil de la concurrence, en réaction à la confirmation du projet de fusion. Les autres acteurs du secteur ne semblent de leur côté pas inquiets des risques anticoncurrentiels que pourrait impliquer cette transaction sur le marché marocain. «Le sujet ne sera vraisemblablement pas abordé par l'association, puisqu'il concerne deux concurrents. Nous restons donc dans une posture de «wait and see», tout en souhaitant que les effets de cette opération seront bénéfiques pour le secteur», estime Ahmed Bouhaoui, directeur de l'Association professionnelle des cimentiers. Dans le même registre, la fédération qui englobe la profes-

sion est également confiante. «Je ne pense pas qu'il y ait un risque d'abus de cette position dominante, car personne dans le secteur n'a intérêt à entamer une guerre de prix. Il faut bien entendu qu'il n'y ait aucune entente», estime David Tolodano, président de la Fédération des industries des matériaux de construction (FMC).

## Fusion juridique des filiales marocaines?

Pour leur part, les deux filiales marocaines restent prudentes, et préfèrent temporiser avant de décliner les implications de cette opération internationale sur leurs activités au Maroc. Déjà, une première question se pose: procédera-t-on à une fusion des entités juridiques au Maroc? «Nous n'avons pas plus d'informations sur la suite des événements au Maroc», coupe court un membre du management de Lafarge Maroc. Mais la question est essentielle, vu que les deux entités sont cotées à la Bourse de Casablanca. «La question qui se pose est de savoir si les deux filiales marocaines fusionneront juridiquement leurs entités,

soulevant la question relative à la parité retenue entre les deux entités qui intéresse les minoritaires de ces dernières», détaille Majdouline Fakih, analyste financière spécialiste du secteur chez CFG, qui estime que «globalement, ce projet de fusion aura des effets bénéfiques sur le secteur cimentier: la fusion aura comme effet de réduire la surcapacité qui caractérise ce secteur au Maroc, une meilleure adaptation à la demande, induisant ainsi moins d'intensité concurrentielle et donc moins de pression sur les prix», décrypte notre analyste.

## Suspension de projets

Pour le secteur au Maroc, cette annonce ne manquera pas de chambouler les chantiers en cours chez les différents opérateurs. Ainsi, la construction d'une nouvelle cimenterie Lafarge à Agadir, avec une capacité prévue entre 1,2 et 1,4 million de tonnes, serait selon toute vraisemblance annulée. «La perspective de la fusion et des effets de synergies attendus entre les deux entités impliquera sans doute l'annulation de ce projet», insiste un expert du secteur. «De même, l'opérateur le plus susceptible de reprendre les actifs cédés n'est autre que Ciment du Maroc. Or ce dernier projetait une nouvelle unité dans le Nord du Maroc, et qui devrait également être mise en suspens», poursuit cet expert. En tout cas, ce processus de désinvestissement ne devrait, selon les maisons mères, déboucher sur aucune fermeture. «Il n'y a pas de fermeture d'usine associée directement à cette transaction», rassure Bruno Lafont, PDG de Lafarge à Paris, lors de la conférence de presse qui s'est tenue hier matin. Mais de profondes transformations dans le secteur, autant que des opportunités à saisir par les autres acteurs du marché, ne font aucun doute. ●

PAR OTHMANE ZAKARIA  
o.zakaria@leseco.ma